

 <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p>	République française <span style="float: right;">2025/...</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

**Décision 2025/55 portant approbation de la modification n°1 au marché 24MOPI01  
relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché public  
d'exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;*
- *Vu la décision du Président en date du 26 juin 2024 relative à l'approbation du marché n°24MOPI01 relatif à la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché public d'exploitation du réseau de transport urbain ;*
- *Vu le marché n°24MOPI01 relatif à la Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché public d'exploitation du réseau de transport urbain.*

La procédure d'attribution du marché public de transport a été déclarée infructueuse suite à la présence d'une seule offre jugée irrégulière.

Une procédure négociée a été initiée et nécessite une mission supplémentaire pour l'AMO soit la préparation de la négociation et la présence à la réunion de négociation au siège de l'agglomération.

Le montant de la modification est de 3175.00 € HT soit 3810.00 € TTC.

Il se décompose de la façon suivante :

Tecurbis : 1575.00 € HT

Espelia : 1600.00 € HT

Le nouveau montant du marché est de 43 012.50 € HT soit 51 615.00 € TTC, soit un pourcentage d'évolution de 7.97 %.

Décide,

**Article 1 :**

La modification n°1 du marché, ci-annexée est conclue avec la société TECURBIS dans les conditions décrites au présent rapport.

*Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

 <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p>	<p>République française <span style="float: right;">2025/...</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p>
--	--

Article 2 :

Toutes les dispositions du contrat auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu’à la fin du marché.

Article 3 :

Madame la directrice générale des services de la communauté d’agglomération et Monsieur le responsable du SGC d’Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 25 avril 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



24MOPI01 – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ PUBLIC  
D'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN

MODIFICATION DU MARCHÉ N°1

Pouvoir adjudicateur

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération  
315, avenue Saint Baldou  
84300 CAVAILLON  
Tél : 04.90.78.82.30  
SIRET : 200 040 442 00010

Identification du titulaire du marché public :

TECURBIS SAS (mandataire)  
80 rue Taitbout  
75 009 PARIS  
Courriel : tecurbis@tecurbis.fr  
Tél. : 01 41 51 09 50  
SIRET : 800 713 505 00017

**I. Indications sur le marché public**

Date de notification : 26/06/2024  
Date de début des prestations : 26/06/2024  
Durée du marché : du 26/06/2024 au 25/12/2025  
Montant maximum du marché € HT : 80 000,00 € HT, soit 84 400,00 € TTC

**II. Description de la modification du marché**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n° 2020/57 en date du 23 juillet 2020 modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par la délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;*
- *Vu le marché n°24MOPI01 relatif à la Mission d'assistance a maitrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché public d'exploitation du réseau de transport urbain.*

Objet de la modification du marché :

La procédure d'attribution du marché public de transport a été déclarée infructueuse suite à la présence d'une seule offre jugée irrégulière.

Une procédure négociée a été initiée et nécessite une mission supplémentaire pour l'AMO soit la préparation de la négociation et la présence à la réunion de négociation au siège de l'agglomération.

Le montant de la modification est de 3175.00 € HT soit 3810.00 € TTC.

Il se décompose de la façon suivante :

Tecurbis : 1575.00 € HT  
Espelia : 1600.00 € HT

Le nouveau montant du marché est de 43 012.50 € HT soit 51 615.00 € TTC

Motivation de la modification :

- Article R. 2194-1 : modifications prévues dans le marché initial.
- Article R. 2194-2 : travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires.
- Article R. 2194-3 : modification rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.
- Article R. 2194-6 : remplacement d'un titulaire du marché :
  - en application d'une clause de réexamen ou d'une option ;
  - dans le cas d'une cession du marché, à la suite d'une opération de restructuration du titulaire initial.

- Article R. 2194-7 : modifications qui ne sont pas substantielles quel que soit leur montant.  
 Article R. 2194-8 : modification de faible montant - inférieure à : 15 % pour les marchés de travaux & 10 % pour les marchés de fournitures et services.

Incidence financière de la modification du marché :     NON                     OUI  
Le pourcentage d'évolution est de 7.97%

Toutes les dispositions du contrat et des modifications de marché successives auxquelles la présente modification de marché ne déroge pas demeurent inchangées et rigoureusement applicables jusqu'à la fin du marché.

### III - Acceptation de la proposition de la modification du marché

Le 25 avril 2025

L'entreprise TECURBIS  
P/O Patrice PERROGON, Directeur

  
**TECURBIS**  
Siège social : 80 rue Taitbout 75009 PARIS  
Tél. 01 44 51 09 50 - Fax 01 44 51 09 59  
Site: 800 713 525 000 17 - APE 7112 B  
tecurbis@tecurbis.fr - www.tecurbis.fr

Le 25 avril 2025

Le Président de Luberon Monts de Vaucluse

Gérard DAUDET



### IV - Notification de la modification du marché

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,